

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2017-07-17-01025 Référence de la demande : n°2017-01025-051-001

Dénomination du projet : LIFE Vison bassin Charente

Lieu des opérations : Charente -Maritime, Charente

Bénéficiaire : LPO - Co demandeur SARL GREGE , route de Préchac , 33730 VILLANDRAUT

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable sous réserve :

- se conformer à la réglementation concernant le statut des visons d'Amérique capturés accidentellement - quel est leur devenir en cas de capture ?
- préciser le nombre d'animaux concernés par les captures (nombre maximum autorisé) ?

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :

Nom et prénom du délégataire : *Michel METAIS*

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

2 Novembre 2017

Signature:

